

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 10 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Mme Denise FONTAINE, Mme Emmanuelle BOUGAULT, Ms René SURIER, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT

Étaient représentés : Ms. Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER et Mme Dominique BRUNET

M. René SURIER a été nommé secrétaire

Date de convocation : 03 mars 2021

Date d'affichage : 03 mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. **Budget assainissement**
 - **Approbation du Compte de Gestion 2020**
 - **Approbation du Compte Administratif 2020**
 - **Affectation des résultats**
 - **Approbation du Budget Assainissement 2021**
2. **Budget commune**
 - **Approbation du Compte de Gestion 202**
 - **Approbation du Compte Administratif 2020**
 - **Affectation des résultats**
 - **Approbation du Budget Communal 2021**
3. **Demande de subventions**
4. **Avis sur l'enquête publique DIG Vienne Tourangelle**
5. **Avis sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière à La Celle-Saint-Avant**
6. **Vote des taux**
7. **Questions et invitations diverses**

Observation sur le Procès-Verbal du 20 janvier 2021

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2021-03-008 Budget Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, els bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2021-03-009 Budget Assainissement : approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Le Maire fait la lecture du Compte Administratif 2020.

Considérant qu'au moment du vote, Monsieur Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Monsieur Samuel ELIOT, 1^{er} adjoint, la présidera.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Résultat global :

- Excédent section de fonctionnement : 3 252.12 €
- Déficit section d'investissement : - 1 441.90 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Samuel ELIOT, hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **approuve** le compte administratif du budget assainissement 2020.

Après ce vote, Monsieur Le Maire est invité à rejoindre la séance.

N° 2021-03-010 Budget Assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2020 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2019	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	- 1 400.52 €	0.00 €	- 41.38 €	- 1 441.90 €
FONCTIONNEMENT	4 650.13 €	1 400.52 €	2.51 €	3 252.12 €
TOTAL	3 249.61 €	1 400.52 €	- 38.87 €	1 810.22 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Déficit d'investissement	1 441.90 €
Restes à réaliser – dépenses	0.00 €
Reste à réaliser – recettes	0.00 €
	= part minimum à affecter à l'investissement
	1 441.90 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	3 252.12 €
	Solde de clôture disponible
	1 810.22 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'affecter** le Résultat comme suit :

- **Compte R 1068 affectation** **1 441.90 € (recette d'investissement)**
- **Compte D 001** **1 441.90 € (dépense d'investissement)**
- **Compte R 002** **1 810.22 € (recette de fonctionnement)**

N° 2021-03-011 Budget Assainissement : approbation du budget 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget assainissement de l'exercice 2021.

Après exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget assainissement de l'exercice 2021, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 108.36 €	16 108.36 €
Section d'investissement	12 378.19 €	12 378.19 €

N° 2021-03-012 Budget Communal : approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, els bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2021-03-013 Budget Communal : approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Le Maire fait la lecture du Compte Administratif 2020.

Considérant qu'au moment du vote, Monsieur Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Monsieur Samuel ELIOT, 1^{er} adjoint, la présidera.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Réalizations de l'exercice		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement		213 414.32 €
Section d'investissement		28 927.27 €	173 124.80 €
Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement	-	187 328.83 €
	Report en section d'investissement	-	9 425.25 €
Total (réalisations + reports)		242 341.59 €	518 688.94 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en 2021	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	18 753.17 €	-
	Total des RAR à reporter en 2020	18 753.17 €	-
TOTAL	Section de fonctionnement	213 414.32 €	336 138.89 €
	Section d'investissement	47 680.44 €	182 550.05 €
	Total cumulé	261 094.76 €	518 688.94 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Samuel ELIOT, 1^{er} adjoint hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le compte administratif du budget communal 2020.

Après ce vote, Monsieur Le Maire est invité à rejoindre la séance.

N° 2021-03-014 Budget Communal : affectation des résultats

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2020 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2020	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	9 425.25 €	0.00 €	51 310.71 €	60 735.96 €
FONCTIONNEMENT	187 328.83€	0.00 €	28 282.56 €	215 611.39 €
TOTAL	196 754.08 €	0.00 €	79 593.27 €	276 347.35 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Excédent d'investissement	60 735.96 €
Restes à réaliser – dépenses	18 753.17 €
Reste à réaliser – recettes	0.00 €
	<hr/>
= part minimum à affecter à l'investissement	0.00 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	215 611.39 €
	<hr/>
Solde de clôture disponible	215 611.39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le Résultat comme suit :

- **Compte R 1068 affectation** **0.00 € (recette d'investissement)**
- **Compte R 001** **60 735.96 € (recette d'investissement)**
- **Compte R 002** **215 611.39 € (recette fonctionnement)**
- **Reste à réaliser en dépenses d'investissement** **18 753.17 € (dépense investissement)**

N° 2021-03-015 Budget Communal : approbation du budget 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal pour l'exercice 2021.

Après exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget communal pour l'exercice 2021, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	346 793.01 €	346 793.01 €
Section d'investissement	163 253.17 €	163 253.17 €

N° 2021-03-016 Subvention Fondation du Patrimoine

Monsieur Le Maire fait part d'une demande de subvention de la Fondation du Patrimoine Centre-Val-de-Loire. *La mission de la Fondation du Patrimoine est de donner à chacun l'opportunité, à travers les travaux en cours, de restaurer le patrimoine mais aussi d'apprendre un métier et de transmettre à son tour ses savoirs lorsque le moment est venu.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ne souhaite pas** attribuer de subvention.

N° 2021-03-017 Subvention Croix-Rouge Française

Monsieur Le Maire fait part d'une demande de subvention de la Croix-Rouge Française.
Cela permettrait de *répondre aux besoins des concitoyens en situation d'urgence ou de précarité, que ce soit dans le domaine de l'action sociale, du secourisme ou de la santé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ne souhaite pas** attribuer de subvention.

N° 2021-03-018 Adhésion Fredon

Monsieur Le Maire fait part de la demande d'adhésion de Fredon Centre.
Fredon Centre-Val-de-Loire *aide les collectivités à préserver et à gérer leurs espaces publics, ainsi que leur patrimoine végétal ; agit en animant des luttes collectives contre les espèces envahissantes végétales et animales ; encourage les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide de ne pas adhérer** à Fredon Centre.

N° 2021-03-019 Adhésion Fles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) afin de le soutenir et de l'aider à accompagner les salariés en contrats aidés.

Il rappelle que le montant de l'adhésion est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer au FLES pour la somme de 50,00 € (cinquante euros).

N° 2021-03-020 Adhésion AMRF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer, comme chaque année, à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

« Adhérer à l'AMRF c'est bénéficier d'une vie départementale collective, d'informations via les lettres électroniques, notes, la revue 36000 communes. Ce sont aussi des services comme le dépannage juridique, l'outil de création de site Internet [...] des outils de sensibilisations sur les grandes thématiques, des rencontres nationales, une convivialité et la solidarité entre collègues ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide d'adhérer** à l'AMRF et **autorise** Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion et de régler par mandat administratif la cotisation annuelle de 90,00 €.

N° 2021-03-021 Subvention Vivre Ensemble

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « Vivre Ensemble ».

Créée en 2018, l'association *propose aux habitants de Pussigny de se retrouver chaque mardi après-midi et chaque jeudi matin pour des activités de groupe.*

En raison de l'épidémie, les activités en salle n'ont pas pu être faites et celles en extérieures ont été fortement limitées en 2020.

La subvention servirait à payer les frais fixes de l'association (assurances, ...).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'attribuer** une subvention à l'association Vivre Ensemble de 300,00 € (trois cents euros).

N° 2021-03-022 Subvention Les Pussifolies

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « Les Pussifolies » qui organise le Festival du Grand Format. *Chaque année, à Pussigny, trente artistes réalisent en une journée trente œuvres géantes sous les yeux d'un public de plus en plus nombreux. Le Festival contribue à la qualité de vie de notre territoire rural.*

Pour cette année, la date du Concours du Grand Format n'est pas encore fixée compte-tenu des conditions sanitaires. S'il s'avère impossible de le réaliser, l'association Les Pussifolies s'engage à installer des œuvres des années précédentes, comme cela a été le fait en 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'attribuer** une subvention à l'association Les Pussifolies de 500,00 € (cinq cents euros).

N° 2021-03-023 Avis sur l'enquête publique DIG Vienne Tourangelle

Monsieur le Maire informe les élus :

Le Syndicat de la Manse Etendue a demandé l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux de restauration des masses d'eau sur les bassins versants de la rive gauche de la Vienne, Veude, Mâble, Bourouse et Arceau.

Le dossier d'enquête sera consultable dans les mairies de Champigny-sur-Veude, Marigny-Marmande en Indre-et-Loire et à Prinçay et Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers dans la Vienne.

Cette enquête a été ouverte du lundi 1^{er} mars 2021 jusqu'au 30 mars 2021.

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture des registres d'enquête.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **émet un avis favorable** sur la demande de déclaration d'intérêt général et l'autorisation de travaux.

N° 2021-03-024 Avis sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière à la Celle-Saint-Avant

Monsieur le Maire informe les élus :

La société GSM a demandé l'ouverture d'une enquête publique afin de solliciter une autorisation environnementale aux lieux-dits Le Pont Saint-Jean, Les Boires et Les Escardeux sur le territoire de la commune de La Celle-Saint-Avant pour :

- exploiter une carrière de sables et de graviers sur une superficie de 24ha 99a 22ca et pour une durée de 25 ans
- défricher une superficie de 12ha 48a
- aménager un plan d'eau de 10,3ha
- assécher 1,05ha de zones humides
- déroger aux interdictions relevant du 4^e de l'article L411-1 du Code de l'environnement

Les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables à la mairie de La Celle-Saint-Avant. Le dossier sera également consultable sur le site de l'Etat en Indre-et-Loire (<http://indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>).

Cette enquête a été ouverte du lundi 15 février 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021.

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture des registres d'enquête.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 6 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, **émet un avis favorable avec des réserves** sur les nuisances sonores, environnementales, ... que ces travaux vont engendrer.

N° 2021-03-025 Vote des taux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2021.

Il rappelle qu'à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

Ainsi, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux département de la TFPB, soit 16,48 % pour l'Indre-et-Loire, qui viendra s'additionner au taux communal. De ce fait, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune correspondra à son taux de 2020 majoré du taux département 2020. C'est à partir de ce nouveau taux de référence que doit être voté le taux communal 2021.

De plus, il rappelle les règles de lien suivantes :

- le taux de la taxe d'habitation est figé jusqu'en 2022 inclus. Il n'y a donc pas de vote de ce taux
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) devra être réduit dans les mêmes proportions que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) si ce dernier baisse, mais n'aura pas à augmenter si le taux augmente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** d'augmenter d'1% les taux d'impositions des taxes directes locales appliqués en 2020.

TAXES DIRECTES LOCALES	2020	2021
Taxe d'habitation	9,23 %	9,23 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	14,04 %	14,18 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48 %	
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)		30,66% (= 14,18 % + 16,48 %)
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	39,29 %	39,29 %

7. Questions et invitation diverses

a) Suite au dépôt dans les boîtes aux lettres des habitants d'un courrier pour la reprise du Comité des Fêtes, nous n'avons obtenu que deux retours.

b) Monsieur le Maire présente les devis obtenus par Inéo pour le renouvellement des décorations de Noël. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

c) Monsieur le Maire présente le devis obtenu du SIEIL pour la pose de deux candélabres à La Robinière : 3 607,05 € HT Net. Le SIEIL prend en charge 30 % ce qui représente un montant global de 6 183,52 € TTC. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

d) Denise FONTAINE et Samuel ELIOT font part du rendez-vous avec le conservateur des bâtiments de France pour l'église. Nous sommes en attente de son rapport.

e) Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec les conseillers départementaux aura lieu le samedi 27 mars à 14h. Les élus qui le souhaitent peuvent y assister.

f) Le poissonnier sera en congés 2 semaines à compter du 15 mars. Il sera de nouveau sur La Place le vendredi 2 avril de 9h à 9h45

g) Concernant le vol de câble de candélabre : 50 % des réparations sont à notre charge. Nous sommes en attente de notre assurance afin de savoir s'ils peuvent prendre cet incident en charge.

h) Les élus vont transmettre aux habitants un flyers demandant des idées de projet pour la Commune. Une façon d'initier les habitants dans la vie de la commune.

i) Denise FONTAINE et Monsieur le Maire informe le conseil avoir été démarché ce jour par des promoteurs éoliens / panneaux solaires.

j) Concernant les radars pédagogiques, nous procéderons aux relevés statistiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
René SURIER

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	<i>Etait représenté (pouvoir à Samuel ELIOT)</i>
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	<i>Etait représenté (pouvoir à Denise FONTAINE)</i>
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	<i>Etait représentée (pouvoir à Denise FONTAINE)</i>